

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 6 NOVEMBRE 2006 À 20 H 00 AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général et M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2006-300

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2006-301

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Sur proposition présentée par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les procès-verbaux des séances du conseil des 3 et 27 octobre 2006 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2006-302

**PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION  
FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a présenté à cette séance son rapport sur la situation financière de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2006 soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2006-303

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 752 CONCERNANT LES TARIFS**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 752 a été donné lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2006 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 752 intitulé : « Règlement concernant les tarifs ».

Adoptée

2006-304

### **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 753 – EMPRUNT POUR LE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ CENTRALE AFIN DE RÉDUIRE LES TAUX DE TAXES D'AGGLOMÉRATION (2006) EN VERTU DES ARTICLES 3 ET SUIVANTS DU DÉCRET 1210-2005**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 753 a été donné lors de la séance spéciale du 27 octobre 2006 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 753 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 495 650 \$ pour le paiement à la municipalité centrale afin de réduire les taux de taxes d'agglomération en vertu des articles 3 et suivants du décret 1210-2005 ».

Adoptée

2006-305

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 755 – DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2007**

Avis de motion est donné par la conseillère Bonnie Feigenbaum qu'il y aura adoption du règlement n° 755 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2007 lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet règlement n° 755 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2006-306

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 748-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 748**

Avis de motion est donné par le conseiller Abraham Gonshor qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement n° 748-1 modifiant le règlement n° 748 pour augmenter à 10 ans la période de remboursement de l'emprunt de 1 597 800 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements.

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 748-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2006-307

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 740-2 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 740**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Clifford Borden qu'il y aura adoption du règlement n° 740-2 modifiant de nouveau le règlement n° 740 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Hampstead lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 740-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2006-308

### **ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE DOSSIER DE COUR NUMÉRO 500-17-030061-066 (CONGRÉGATION BAIS MENACHEM CHABAD LUBAVITCH)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead ("la Ville") est défenderesse dans la cause portant le numéro 500-17-030061-066 devant la Cour Supérieure du district de Montréal;

ATTENDU QUE la Congrégation Bais Menachem Chabad Lubavitch ("La Congrégation"), demanderesse dans cette cause, réclame à la Ville le remboursement des taxes qu'elle a payées en 2001 avec intérêts courus depuis le paiement desdites taxes;

ATTENDU QUE toutes les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour en signant une Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction qui sera signée par toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Clifford Borden, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville rembourse La Congrégation du montant des taxes payées par elle en 2001 à la Ville au montant de 20 146,53 \$;
- QUE la Ville rembourse La Congrégation pour une partie des intérêts courus sur ledit montant de 20 146,53 \$ à un taux de 12% depuis les dates de paiement fait en deux versements en 2001 jusqu'au 31 décembre de ladite année, ainsi que pendant les 10 premiers mois de l'année 2006, le tout pour un montant d'intérêts de 4 853,47 \$;
- QUE le maire et la greffière de la Ville soient autorisés à signer la Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction annexée à la présente résolution et soient autorisés à faire les modifications accessoires requises par les parties avant la signature dudit document;
- QUE Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. soit autorisée à co-signer ladite Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction et la Déclaration de règlement hors cour annexée à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à faire les modifications accessoires requises par les parties, le cas échéant;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QU'un chèque au montant de 25 000,00 \$ soit émis par la Ville en faveur de La Congrégation pour donner plein effet à ce qui précède; et
- QUE le certificat du trésorier N° 06-047 daté du 3 novembre 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2006-309

### **ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE DOSSIER DE COUR NUMÉRO 500-17-015062-030 (ASSURANCE ST-PAUL)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead, anciennement Ville de Montréal, ("la Ville") est Défenderesse et Demanderesse en garantie dans un dossier de la Cour Supérieure du district de Montréal portant le numéro 500-17-015062-030;

ATTENDU QUE Compagnie d'Assurance St-Paul, demanderesse dans ce dossier, réclame un montant de 74 462,25 \$, plus intérêts au taux légal et indemnité additionnelle prévue par l'article 1619 C.c.Q.;

ATTENDU QUE la Ville a appelé en garantie AON Parizeau inc. and Gestarisques inc.;

ATTENDU QUE toutes les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour en signant une Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction qui sera signée par toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Clifford Borden, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville paie à Compagnie d'Assurance St-Paul un montant de 29 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- QUE le maire et la greffière municipal soient autorisés à signer la Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction annexée à la présente résolution et soient autorisés à faire les modifications accessoires requises par les parties avant la signature dudit document;
- QUE Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. soit autorisée à co-signer ladite Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction et la Déclaration de règlement hors cour annexée à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à faire les modifications accessoires requises par les parties, le cas échéant;
- QU'un chèque au montant de 29 000 \$ soit émis par la Ville en faveur de la Compagnie d'Assurance St-Paul afin de donner effet à ce qui précède; et
- QUE le certificat du trésorier N° 06-048 daté du 3 novembre 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

### Intervention des personnes intéressées

#### Mme Jodi Lazarus – 54 Merton

- Dans une lettre lue au Conseil, Mme Lazarus indique qu'elle est contre l'approbation de cette dérogation mineure parce qu'elle contrevient au Code du Bâtiment.

#### M. Morden Lazarus – 54 Merton

- Il demande à ce qu'un arpenteur-géomètre indépendant soit mandaté pour mesurer la hauteur de la maison du 101 Stratford;
- Il indique que l'approbation, par le Conseil, des marges de recul avant et arrière vont lui créer un préjudice.

### SUSPENSION

À 20h45, il est proposé par monsieur le maire et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.

À 21h00, il est proposé par monsieur le maire et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance. À la reprise de la séance suspendue tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2006-310

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 101 CHEMIN STRATFORD**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088980 situé au 101 chemin Stratford, afin de permettre une marge de recul avant de 18'-9" au lieu du minimum requis de 20'-0", conformément aux dispositions de l'article 6.2.1 du Règlement de zonage n° 727 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 septembre 2006, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour le lot 2088980 au 101 chemin Stratford soit approuvée.

Adoptée

2006-311

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 53 CHEMIN ALBION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2090375 situé au 53 chemin Albion, afin de permettre des marges de recul latérales de 10'-0" au lieu du minimum requis de 10'-6", conformément aux dispositions de l'article 6.3.2 du Règlement de zonage n° 727 ;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 septembre 2006, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour le lot 2090375 au 53 chemin Albion soit approuvée.

Adoptée

2006-312

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 74-76 CHEMIN HOLTHAM**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2090064 situé au 74-76 chemin Holtham, afin de permettre que la nouvelle terrasse et l'espace en dessous empiète de 11'-1" au lieu du maximum requis de 7'-0", conformément aux dispositions de l'article 6.6.5 du Règlement de zonage n° 727 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2006, a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour le lot 2090064 au 74-76 chemin Holtham soit approuvée.

Adoptée

### ***Demande de dérogation mineure – 55 ch. Hampstead Intervention des personnes intéressées***

---

*Mme Nina Miller – 55 Hampstead*

- *Explique aux membres du conseil municipal les raisons pour lesquelles, ils devraient approuver la demande d'augmenter la largeur de l'accès véhiculaire du côté du chemin Stratford.*

### **SUSPENSION**

*À 21h12, il est proposé par monsieur le maire et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.*

*À 21h20, il est proposé par monsieur le maire et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance. À la reprise de la séance suspendue tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.*

2006-313

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 55 CHEMIN HAMPSTEAD**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088978 situé au 55 chemin Hampstead, afin de permettre :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- que la portion de l'accès véhiculaire du côté du chemin Stratford, qui traverse le terrain public, mesure 31'-8" au lieu du maximum permis de 20'-0", le tout conformément à l'article 6.2.1 du Règlement de lotissement n° 728;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2006, a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU:

- QUE la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour le lot 2088978 au 55 chemin Hampstead soit approuvée.

Monsieur le maire appelle le vote.

**Ont voté en faveur :**

Bonnie Feigenbaum  
Leon Elfassy  
Michael Goldwax  
Abraham Gonshor  
David Sternthal

**Ont voté contre :**

Clifford Borden

**En faveur : 5**

**Contre : 1**

Adoptée sur division

***Demande de dérogation mineure – 55 ch. Hampstead***  
**Intervention des personnes intéressées**

***Mme Nina Miller – 55 Hampstead***

- *Explique que la demande pour un accès véhiculaire à double entrée devant la résidence du côté du chemin Hampstead ne causera aucun impact négatif parce que non seulement le stationnement dans la rue de ce côté est interdit, mais il n'y a pas non plus de trottoir.*

2006-314

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 55  
CHEMIN HAMPSTEAD**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088978 situé au 55 chemin Hampstead, afin de permettre :

- un accès véhiculaire à double entrée devant la résidence du côté du chemin Hampstead, en plus de l'accès véhiculaire du côté du chemin Stratford, le tout conformément à l'article 7.6.3.8 du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2006, a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT:

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour le lot 2088978 au 55 chemin Hampstead soit rejetée.

Adoptée

2006-315

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 15 CROISSANT KILBURN**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 5 octobre 2006 montrant l'option 2, des plans et élévations pour un agrandissement à l'arrière et un agrandissement au-dessus du garage existant de la résidence unifamiliale isolée située au 15 croissant Kilburn, et préparé par Maurice Bergman Design, architecte;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2006, a recommandé de rejeter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessus, conformément aux dispositions du chapitre 12 du règlement de zonage n° 727;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale décrit ci-dessus pour la résidence unifamiliale isolée située au 15 croissant Kilburn soit rejeté.

Adoptée

2006-316

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5659 CHEMIN QUEEN MARY**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 11 septembre 2006 montrant des plans et élévations pour reconstruire la terrasse en bois existante et installer un nouveau toit au-dessus de la terrasse de la résidence unifamiliale isolée située au 5659 chemin Queen Mary, et préparé par A.F. Coussa Architectes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2006, a recommandé de rejeter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessus, conformément aux dispositions du chapitre 12 du règlement de zonage n° 727;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale décrit ci-dessus pour la résidence unifamiliale isolée située au 5659 chemin Queen Mary soit rejeté.

Adoptée

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2006-317

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 264 CROISSANT NETHERWOOD**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 29 septembre 2006 montrant des plans et élévations pour modifier la façade et le toit avant de la résidence unifamiliale isolée située au 264 croissant Netherwood, et préparé par L'Ecuyer Lefavre Architectes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2006, a recommandé de rejeter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessus, conformément aux dispositions du chapitre 12 du règlement de zonage n° 727;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale décrit ci-dessus pour la résidence unifamiliale isolée située au 5659 264 croissant Netherwood soit rejeté.

Adoptée

2006-318

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 484 CHEMIN DUFFERIN**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 3 octobre 2006 montrant des plans et élévations pour agrandissement sur deux étages sur le côté de la résidence unifamiliale semi-détachée située au 484 chemin Dufferin, et préparé par Cohen et Rubin Architectes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2006, a recommandé de rejeter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessus, conformément aux dispositions du chapitre 12 du règlement de zonage n° 727;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale décrit ci-dessus pour la résidence unifamiliale semi-détachée située au 484 chemin Dufferin soit rejeté.

Adoptée

2006-319

### **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 du règlement n° 743-1 stipule que le conseil doit désigner, par résolution, les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- QUE Suzanne Bistricher, architecte et résidente de Hampstead, soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

2006-320

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2006**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2006 est soumise au Conseil;

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2006 est par la présente approuvée.

Adoptée

2006-321

### **AUTORISATION POUR LA VENTE DES VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre certains de ces véhicules et de ces équipements qui n'atteignent plus un objectif utile pour les opérations de la ville;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE les véhicules et équipements détaillés à l'Annexe 'A', datée le 31 octobre 2006, ci-jointe soient vendus au meilleur prix possible.

Adoptée

2006-322

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET SENTIERS PÉDESTRES DES PARCS HAMPSTEAD ET ELLERDALE – HIVER 2006/2007**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2006-323

### **REJET DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION TOYOTA TACOMA 2006**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture d'un camion Toyota Tacoma 2006;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, tel que recommandé par le directeur général, suite à l'ouverture des soumissions reçues, toutes les soumissions pour la fourniture d'un camion Toyota Tacoma 2006 soient rejetées.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

*Monsieur le conseiller David Sternthal s'absente de la séance.*

2006-324

### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE TROIS CAMIONS FORD PICK-UP F-150 ET UNE FOURGONNETTE FORD ECONOLINE E-150**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques effectué par la Ville de Montréal pour l'acquisition des véhicules Ford;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CE04 2041 visant à octroyer le contrat au fournisseur Fortier Auto a été adoptée par la Ville de Montréal en date du 27 octobre 2004, lequel contrat est valide jusqu'au 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead est apte à bénéficier de l'entente existante entre la Ville de Montréal et Fortier Auto Inc ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est financée par le Règlement d'emprunt n° 748 qui a été approuvé par la Ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour l'achat de trois camions Ford pick-up F-150 et une fourgonnette Ford econoline E-150 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **FORTIER AUTO INC.**

Trois camions pick up Ford F-150 & Une van Ford econoline E-150 (équipés selon spécifications)	98 987,69 \$
Droit spécifique sur les pneus	60,00 \$
T.P.S. 6%	5 942,86 \$
T.V.Q. 7,5%	7 874,29 \$
<b>TOTAL</b>	<b>112 864,84 \$</b>

- QUE le certificat du trésorier No 06-044 daté du 26 octobre 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2006-325

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2007**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2006-326

**REJET DE LA SOUMISSION POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la location d'un niveleuse avec opérateur;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue et ouverte le 31 octobre 2006;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, la soumission reçue pour la location d'une niveleuse avec opérateur, soit rejetée.

*Monsieur le conseiller David Sternthal revient à la séance.*

2006-327

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE SANS OPÉRATEUR POUR LA SAISON 2006/2007**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une entente de gré à gré pour la location d'une niveleuse sans opérateur pour la saison hivernale 2006/2007;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dépense se situe sous la barre des 25 000 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, suite à l'entente conclu de gré à gré, le contrat pour la location d'une niveleuse sans opérateur soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

**LES ENTREPRISES GASPARD INC**

Location d'une niveleuse sans opérateur pour la période du 15 novembre 2006 au 15 avril 2007 (contrat sans limite d'heures d'utilisation)	21 935,00 \$
---	--------------

T.P.S. 6%	1 316,10 \$
T.V.Q. 7.5%	1 743,83 \$

<b>GRAND TOTAL</b>	<b>24 994,93 \$</b>
--------------------	---------------------

- QUE le certificat du trésorier n° 06-046, daté du 2 novembre 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2006-328

### **CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR (TRICE) D'APPAREILS MOTORISÉS, CLASSE « A »**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de créer un poste d'« opérateur (trice) d'appareils motorisés, classe A » afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QU'un poste d'« opérateur (trice) d'appareils motorisés, classe A », groupe de traitement 12 soit, et est, par la présente créé, conformément aux dispositions de la convention collective applicable; et
- QUE ce poste soit pourvu de la manière prévue à ladite convention.

Adoptée

2006-329

### **ABOLITION DE L'EMPLOI ET DU POSTE DE LIEUTENANT ET CRÉATION D'UN POSTE DE CONSTABLE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent inopportun, compte tenu de la taille du Service de la sécurité publique, de maintenir l'emploi et le poste de « lieutenant » audit Service;

ATTENDU QU'il est préférable, en lieu et place d'un poste de « lieutenant », d'ajouter un poste de « constable » afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines du Service;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'emploi et le poste de « lieutenant » au Service de la sécurité publique soit, et est, par la présente aboli, conformément aux dispositions de la convention collective applicable;
- QU'un poste de « constable » au Service de la sécurité publique soit, et est, par la présente créé, conformément aux dispositions de la convention collective applicable; et
- QUE ces abolition et création deviennent effectives immédiatement selon les dispositions de la convention collective applicable.

Adoptée

2006-330

### **CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF MÉCANICIEN**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de créer un poste de « chef mécanicien » afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT:

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- QU'un poste de « chef mécanicien », groupe de traitement 18 soit, et est, par la présente créé, conformément aux dispositions de la convention collective applicable; et
- QUE ce poste soit pourvu de la manière prévue à ladite convention.

Adoptée

2006-331

### **ADOPTION DES POLITIQUES RELATIVES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES CADRES AINSI QUE DES CADRES DE DIRECTION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2006-332

### **DÉLÉGATION DE POUVOIR D'EMBAUCHE DE SALARIÉS**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2006-333

### **FIN DE L'INTÉRIM DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

## **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

2006-334

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

M<sup>c</sup> Chantal Bergeron, greffière